

DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180322-2018_D17_MAB-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 mars 2018
Délibération n° : 2018_17
Date de convocation : 15 mars 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2018



Objet : **Organisation des trophées de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

Par la suite d'une convocation en date du 15 mars 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arvieux, le 22 mars 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé et pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOUD (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, suppléante, présente (1 voix)

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eyglis** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;

Considérant :

- L'organisation en 2017 des trophées de la Réserve dans 7 Réserves de biosphère françaises ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 mars 2018
Délibération n° : 2018_17
Date de convocation : 15 mars 2018

Objet : **Organisation des trophées
de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

- Que ces trophées permettent de promouvoir chaque année des initiatives originales dans le domaine du développement durable, menées par des acteurs des Réserves de biosphère ;
- Que ce concours est destiné aux personnes et organisations actives du territoire ;
- Les 6 thématiques retenues pour cette édition ;
- Le règlement du concours 2018 ;
- Qu'un jury composé d'élus, de gestionnaires de la Réserve de biosphère, de MAB France, d'acteurs et de représentant de la vie économiques et associatives, de scientifiques, de l'éducation nationale, d'anciens lauréats aux Trophées.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 22 mars 2018, après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Contre : 0 Pour : 24
Abstentions : 0

Décide :

- D'approuver l'organisation des trophées de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;
- D'approuver le règlement de ce concours tel qu'il figure en annexe ;
- De verser une récompense financière de 1000€ à un des deux lauréats ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

